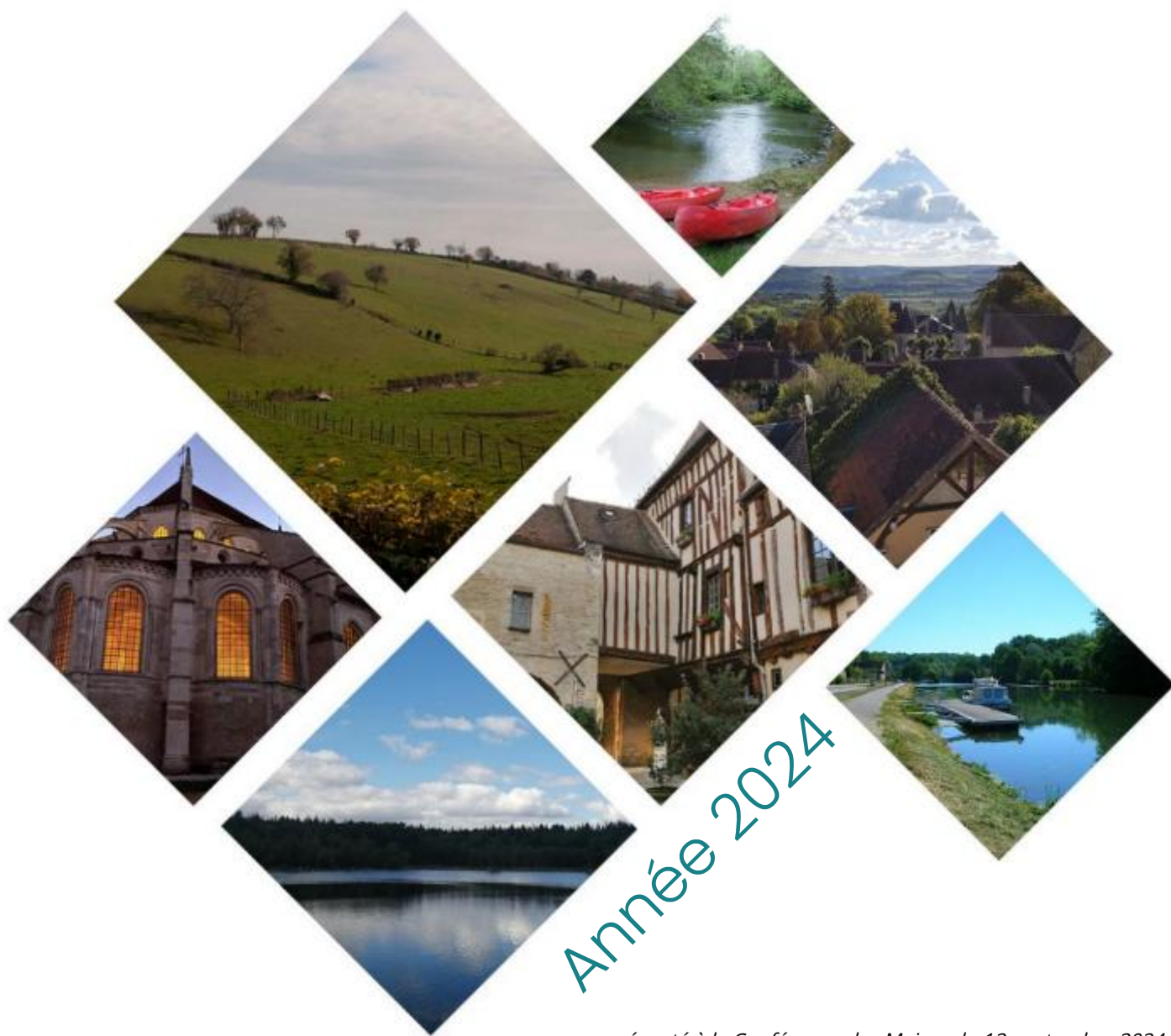


Rapport d'activité



Année 2024

présenté à la Conférence des Maires du 12 septembre 2024

SOMMAIRE

À PROPOS DU PETR DU PAYS AVALLONNAIS.....3

1. Une double représentation.....3

- A. Le Comité Syndical du Pôle.....3
- B. Le Conseil de Développement Territorial.....4
- C. L'équipe du Pays Avallonnais.....5

2. Le projet de territoire 2022-2026.....6

ACTIONS 2024.....7

1. Contractualisations7

- A. Un seul projet de territoire, de multiples contrats et programmes.....7
- B. Programme LEADER.....7
- C. FEDER RURAL 2021-20278
- D. Contrat régional « Territoires en action »9

2. Attractivité / communication10

- A. Attractivité territoriale.....10
- B. Communication grand public.....11

3. Contrat local de santé.....13

- A. La maison des étudiants en santé.....13
- B. Un CLS laissant la place à la mobilisation citoyenne14

4. Natura 2000.....15

- A. Les sites Natura 2000 sur le territoire du Pays Avallonnais.....15
- B. Études et suivis acoustique autour des gîtes à chauves-souris.....15
- C. Mise en œuvre des mesures de gestion.....16
- D. Sensibilisation, information et communication
17

5. Culture.....18

- A. Éducation artistique et culturelle.....18
- B. Une démarche collective pour mieux accompagner les entrepreneurs culturels18
- C. Convention territoriale de développement culturel.....19

6. Projet alimentaire territorial.....20

- A. Approvisionnement de proximité pour la restauration collective.....20
- B. Contrat Local d'Éducation à l'Alimentation....20
- C. Réduction du gaspillage alimentaire21D. Lutte contre la précarité alimentaire.....22
- D. Changement climatique : aidons nos producteurs à s'adapter.....22

7. Aménagement de l'espace23

- A. SCoT du Grand Avallonnais : un suivi perpétuel
23
- B. Au plus près des communes pour aménager le territoire du Pays Avallonnais23
- C. Accompagner les habitants dans leur démarche de rénovation énergétique.....24

8. Conseil de Développement Territorial.....25

- A. La société civile organisée25
- B. Les dossiers les plus suivis par le CDT.....25

BILAN FINANCIER.....26

1. Rappel du financement du PETR.....26

- A. Sur la contribution de base du PETR.....26
- B. Sur les subventions captées par le PETR.....27

2. Résultat de clôture de l'exercice 2024.....27

3. État de la dette du PETR.....28

À PROPOS DU PETR DU PAYS AVALLONNAIS

Créé en 2017, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Avallonnais est une structure de coopération entre les Communautés de Communes Avallon-Vézelay-Morvan et du Serein.

Le Pays Avallonnais est un outil de développement du territoire au service des Communautés de communes, des 83 communes qui constituent le territoire, des acteurs locaux (associations, entreprises, etc.), mais aussi de chacun de ses habitants.

Son but :

- Associer les communes pour mener à bien un Projet de territoire et en défendre les intérêts ;
- Dialoguer plus facilement avec les différents pouvoirs publics qui sont ses partenaires : l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

1. UNE DOUBLE REPRÉSENTATION

La particularité d'un PETR est que la loi impose une double-représentation :

- Les élus républicains siègent au Comité Syndical du Pôle (CSP) en représentant, à égalité des voix, les deux Communautés de Communes fondatrices ;
- La société civile siège au Conseil de Développement Territorial (CDT), regroupant l'ensemble des forces vives du territoire : associations, professions libérales, chambres consulaires, etc.

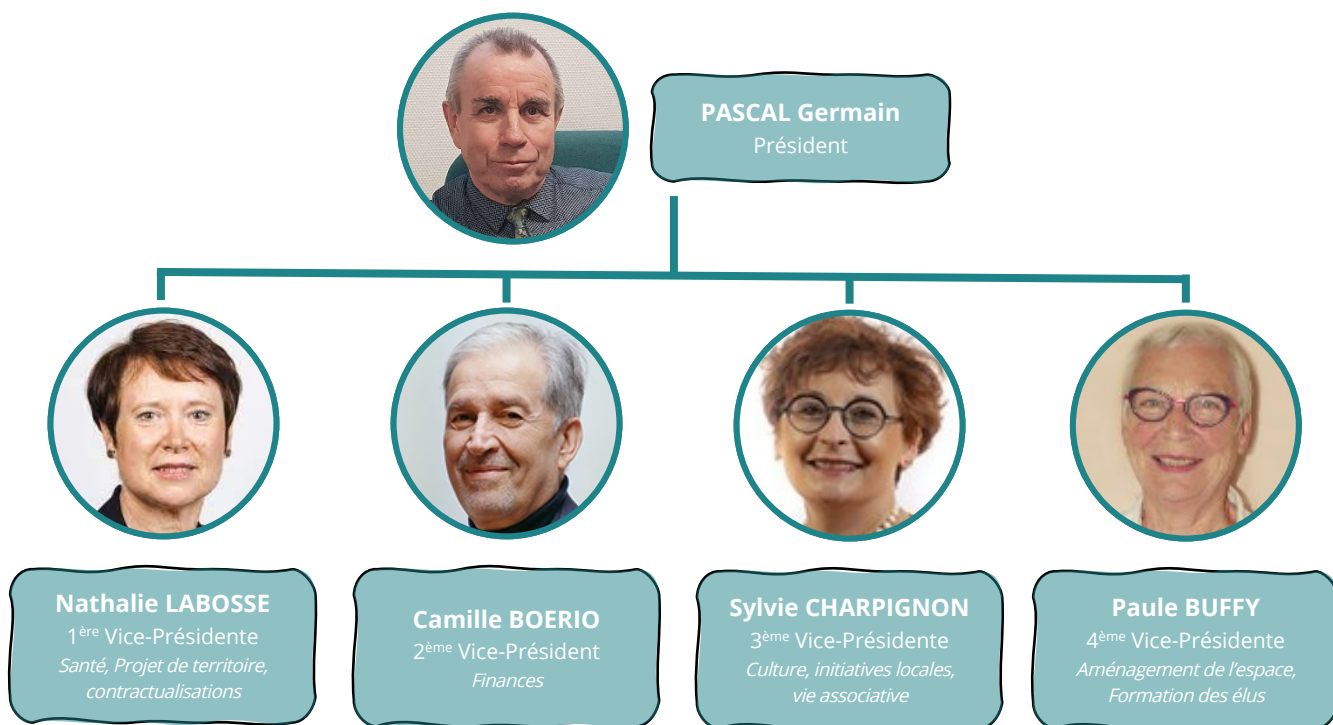
Ces deux instances travaillent conjointement et en complémentarité à la bonne mise en œuvre du Projet de territoire, avec chacune leurs prérogatives.

À noter : le nombre et la composition du CDT ont évolué au cours de l'année 2023 afin de garantir une meilleure représentativité des acteurs socio-économiques du territoire. De 32 membres, il est passé à 40.

A. LE COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Nom	Communauté de Communes	Nom	Communauté de Communes
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Angélo ARENA	CCAVM	Hubert BARBIEUX	CCAVM
Paule BUFFY (Vice-Présidente)	CCAVM	Olivier BERTRAND	CCAVM
Camille BOERIO (Vice-Président)	CCAVM	Bruno CHARMET	CCS
Sylvie CHARPIGNON (Vice-Présidente)	CCS	Jacqueline DE DEMO	CCS
Xavier COURTOIS	CCS	Gérard DELORME	CCAVM
Pascal GERMAIN (Président)	CCAVM	Pascal DUBOIS	CCS
Marie-Laure GRIMARD	CCS	Jacqueline DUPLESSY	CCS
Didier IDES	CCAVM	Jean-Louis GROGUENIN	CCS
Cloria JAOLAZA	CCS	Olivier MAGUET	CCAVM
Nathalie LABOSSE (Vice-Présidente)	CCS	Nathalie MILLET	CCAVM
Nadine LEGENDRE	CCS	Serge NASSELEVITCH	CCAVM
Marie-Claire LIMOSIN	CCAVM	Pierre NOIROT	CCS
Jean-Marie MAURICE	CCS	Sandra PICART	CCS
Stéphane MOREL	CCS	Gilles SACKPEY	CCS
Gérard PAILLARD	CCAVM	Sylvie SOILLY	CCAVM
François ROUX	CCAVM	Louis VIGOUREUX	CCAVM

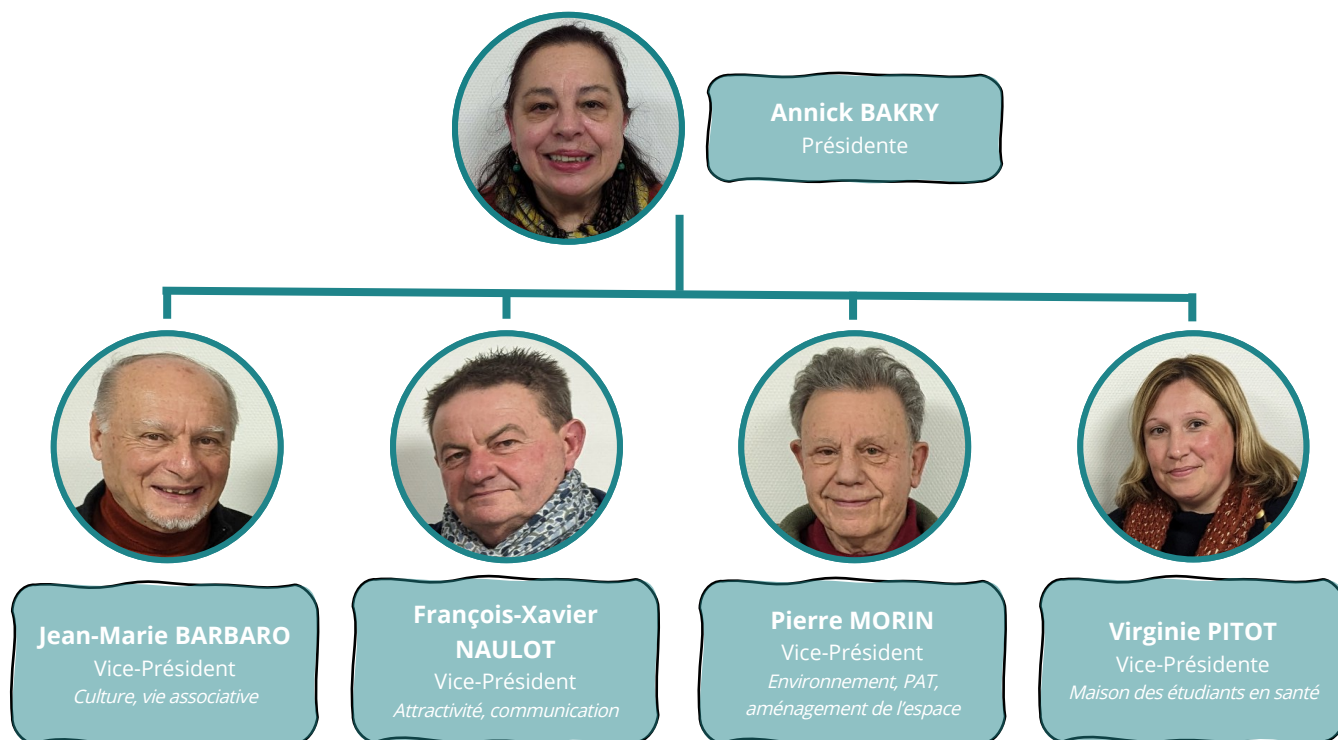
Le Bureau du Comité Syndical du Pôle au 31 décembre 2024



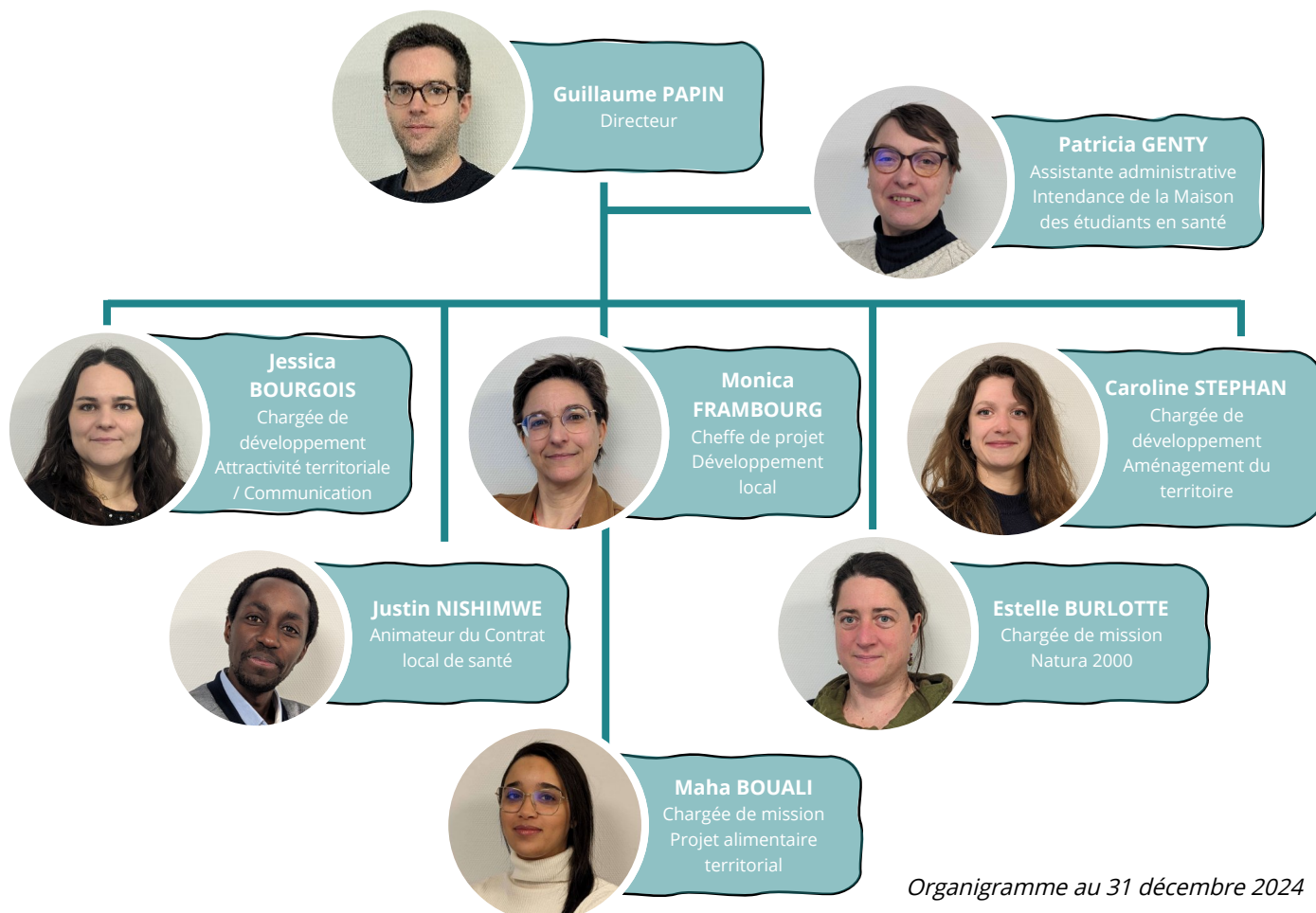
B. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

Nom	Structure / zone	Nom	Structure / zone	Collège
TITULAIRES		SUPPLÉANTS		
Pierre MORIN (Vice-Président)	Traverses / Avallon	Hervé DESRUELLE	Terre de Légendes / Avallon	Associatifs
Jean-Marie BARBARO (Vice-Président)	BAT / Avallon	Thierry BILLOT	JAVA / Avallon	
Michel PAUTARD	AV.E.C.Montmarte / autour d'Avallon	Poste à pourvoir	Autour d'Avallon	
Hélène KLUYVER	Le Patrimoine Oublié / Noyers	Catherine LEGRAND	Les Amis du vieux Noyers / Noyers	
Jean-Bernard ALLARDI	Château de Pisy / Guillon TP	Nathalie ARCHINARD	Château de Monthelon / Guillon TP	
Dominique THIERY	VMM / Quarré-les-Tombes	Hélène ROUECHE	PQM / Quarré-les-Tombes	
Odile BONIS	Les Arts de la grotte / L'Isle-sur-Serein	Yves MACHEBOEUF	Train Massangis / L'Isle-sur-Serein	
Laurent BROCHARD	C. Châtel-Censoir / Vézelay- Châtel-Censoir	Poste à pourvoir	Vézelay-Châtel-Censoir	
Jacques AUBAGUE	FEP / Vézelay-Châtel-Censoir	Fernand EGEA	Fond. Zervos / Vézelay-C.Censoir	
Poste à pourvoir	(CAC Parc Morvan)	Poste à pourvoir	(CAC Parc du Morvan)	
Annick BAKRY (Présidente)	Médecine	Florence MAUCHAUSSE	Paramédical	Socioprofessionnels et personnes qualifiées
François-Xavier NAULOT (Vice-Président)	CCI	Yann PICARD	CCI	
Virginie PITOT (Vice-Présidente)	Immobilier / juridique	Gilbert CASSIN	Juridique	
Frédéric FERNANDES	Chambre d'Agriculture	Guillaume GOUX	Chambre d'Agriculture	
Poste à pourvoir	Artisan	Jérôme MARCHAND	CMA	
Sandrine TOUCHART	Enseignement	Corentin DREAU	Notaire	
Annie GAUTIER	Social	Jean-Paul CARQUIN	Communication	
François KAISIN	Environnement	Hélène GASSIN	Environnement	
Poste à pourvoir	Architecture-urbanisme	Denis DUPONT-NIVET	Architecture-urbanisme	
Julie BESLE	Citoyenneté	Hélène VIGNAUD	Citoyenneté	

Le Bureau du Conseil de Développement Territorial au 31 décembre 2024



C. L'ÉQUIPE DU PAYS AVALLONNAIS AU 31 DÉCEMBRE 2024



Organigramme au 31 décembre 2024

2. LE PROJET DE TERRITOIRE 2022-2026

Le rôle premier d'un PETER est de porter un projet de territoire afin d'en assurer le développement sur l'ensemble des thématiques qui font la vie des administrés.

Le projet de territoire du Pays Avallonnais a été approuvé le 27 avril 2023 et sera mis en œuvre jusqu'à la fin du mandat en 2026. En effet, à chaque renouvellement du Comité Syndical du Pôle, le projet de territoire doit être évalué et reconduit ou révisé.

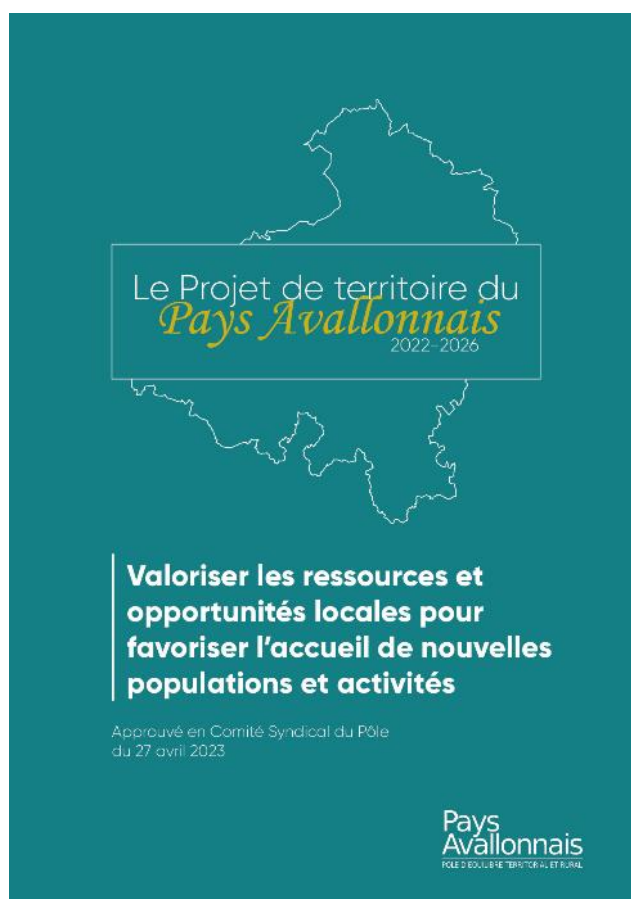


Le projet de territoire du Pays Avallonnais résulte d'une démarche participative : 5 cycles de co-construction se sont tenus en impliquant les élus, les partenaires ainsi que les citoyens et les associations dont notamment 9 ateliers au printemps 2022 et une consultation en ligne suite à sa présentation lors des Rencontres du Pays Avallonnais, le 11 février 2023.

Au total, plus de 200 acteurs et citoyens se sont mobilisés pour accompagner le Pays Avallonnais dans la définition de son Projet de territoire 2022-2026.

Sa finalité, « **Valoriser les ressources et opportunités locales pour favoriser l'accueil de nouvelles populations et activités** », et les quatre orientations qui sont la colonne vertébrale des actions du Pays Avallonnais ont donc été révisées en 2022. Elles se déclinent comme suit :

- Construire et animer une politique d'accueil de nouvelles populations et d'activités
- Accompagner un développement économique garant de l'environnement et porteur d'innovation sociale
- Œuvrer pour un territoire attractif qui veille sur ses habitants
- Garantir un cadre de vie de qualité et d'un moindre impact environnemental



ACTIONS 2024

1. CONTRACTUALISATIONS

A. UN SEUL PROJET DE TERRITOIRE, DE MULTIPLES CONTRATS ET PROGRAMMES

Grâce au PETR, le territoire bénéficie d'un ensemble de contrats et programmes qui permettent la conduite d'actions et le financement de projets publics comme privés qui contribuent à la mise en œuvre du Projet de territoire.

Voici ci-contre les différentes contractualisations qui nous permettent de mettre en œuvre tout ou partie du Projet de territoire.

En matière de financements de projet, il y a trois contractualisations principales. Il s'agit des programmes européens LEADER et FEDER rural, et du Contrat régional « Territoires en action ».



B. PROGRAMME LEADER

LEADER 2014-2022

L'agent référent a accompagné les deux porteurs de projets pour le dépôt et suivi des deux dernières demandes de paiement dont une restait en cours d'instruction à la fin de l'année.

Au total, 2 683 546,21 euros ont permis de financer 44 projets : 2 061 652,96 euros sur le fonds LEADER (31 projets) et 621 893,25 euros sur le fonds que la Région a mis en place pour accélérer certains dossiers (13 projets).

Une petite moitié de l'enveloppe a été utilisée pour des projets couvrant l'ensemble du territoire : la Maison des étudiants en santé, des outils de promotion réalisés par l'Office de Tourisme, la signalétique directionnelle, patrimoniale et de randonnée, le cinéma itinérant, etc. Mais aussi l'ingénierie du Pays sur l'ensemble du programme et de la Chambre Économique de l'Avallonnais sur trois ans.

L'autre moitié a été utilisée pour des projets plus locaux, à part presque égale entre les deux Communautés de Communes, soit 25 % pour les projets localisés dans la CC du Serein et 33 % pour les projets localisés dans la CCAVM (dont le centre aquatique d'Avallon).

Les deux derniers dossiers de demande de paiement ont été déposés à l'Autorité de Gestion. Un seul dossier est encore à l'instruction et sera soldé en 2025.

LEADER 2023-2027

Comme pour l'ensemble des contractualisations, les agents du Pays Avallonnais sont tous mobilisés sur l'animation de ce programme, que leur poste soit ou non financé directement par LEADER. En effet, la stratégie LEADER calque celle du Projet du territoire.



Le début de l'année 2024 a été consacré à la mise en place des documents administratifs, validés par les deux premiers Comités de programmation de l'année.

Au printemps la communication autour du programme a été lancée avec l'appel à projets « Événements d'envergure ». Nous avons aussi incité les mairies à se saisir de ce programme pour installer des distributeurs

automatiques d'alimentation de proximité et les agents ont élaboré la nouvelle page internet et des documents de communication grand public.

À l'automne le troisième Comité de programmation a intégré des représentants du CAUE et du Parc Naturel Régional du Morvan.

Une trentaine de rendez-vous avec des porteurs publics ou privés ont été réalisés. Au total (hors ingénierie) 9 nouveaux projets ont été déposés en 2024 (dont deux portés par le PETR), quatre projets tiers ont été auditionnés, deux dossiers ont fait l'objet d'un dépôt complet sur la plateforme d'instruction et quatre porteurs ont été accompagnés pour l'ouverture de leur compte et le démarrage de la démarche de dépôt.

Chiffres clés

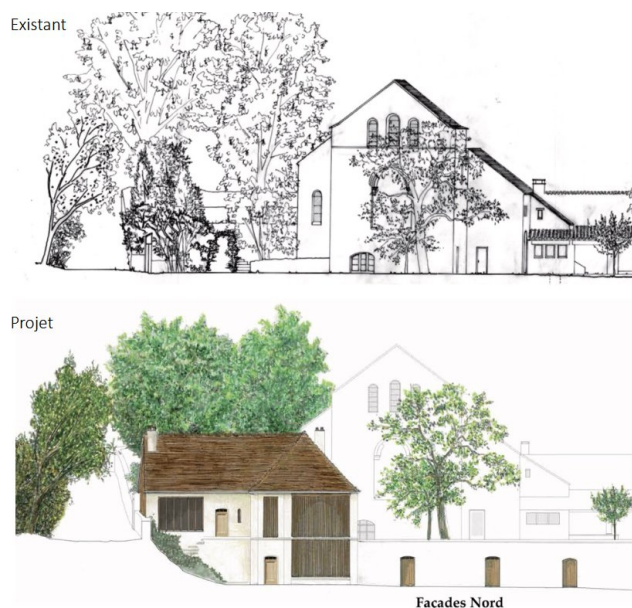
L'enveloppe totale s'élève à 1 644 000 euros, dont 1 233 000 euros seront dédiés aux projets et un maximum de 411 000 euros à l'ingénierie.

Depuis l'ouverture du programme, 22 projets ont été accompagnés, 18 projets ont sollicité cette aide européenne avec une lettre d'intention.

Entre les projets portés par le Pays Avallonnais et ceux des autres porteurs, l'enveloppe serait déjà consommée à hauteur d'environ 80 %.

Ce dernier chiffre est néanmoins à prendre avec des pincettes. Il faut savoir qu'entre le dépôt de la première lettre d'intention, dans laquelle on fait figurer une estimation haute, et la réalisation du projet, la subvention finale est souvent plus basse.

C. FEDER RURAL 2021-2027



Projet rénovation et agrandissement de l'ermitage de la Cordelle, à Vézelay

Ce programme est complémentaire au programme LEADER et est voué à financer des projets, surtout en investissement, de plus grande envergure.

Six lettres d'intention ont été adressées au service instructeur à la région. En septembre, après avoir accompagné les porteurs, le Pays Avallonnais a auditionné et donné un avis favorable à cinq projets qui correspondent à la stratégie du territoire. Le sixième a été mis en sommeil par le porteur.

Projet de rénovation des anciennes tanneries, à Avallon



D. CONTRAT RÉGIONAL « TERRITOIRES EN ACTION »

Le contrat « Territoires en action » a été élaboré durant l'année 2023, à la suite de l'approbation du Projet de territoire, et signé avec la Région fin 2023, à Noyers.

Il permet de mobiliser une enveloppe de 1 366 891 euros entre 2023 et 2026 pour soutenir les projets du territoire, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il s'agit du volet financier du SRADDET¹, ce schéma d'aménagement du territoire piloté par la Région qui met l'accent sur l'adaptation au changement climatique, l'attractivité, les services à la population, les mobilités durables et l'accès à la santé. C'est pourquoi ce sont ces quatre thèmes qui ont été fixés par la Région pour répartir l'enveloppe financière du contrat TEA. Par ailleurs, la Région fixe des conditions ambitieuses à l'octroi de ces subventions. Ainsi, au-delà de la contribution au SRADDET et à notre Projet de territoire, le projet financé doit respecter un certain nombre de critères environnementaux, comme la performance énergétique, la moindre consommation foncière ou la bonne gestion des eaux pluviales. Il est aussi nécessaire que le projet soit mené en laissant une grande place à l'expression des citoyens et futurs usagers.

Enfin, en 2024, la Région finance trois postes au sein de l'équipe du PETR pour accompagner les porteurs de projets dans le montage de leurs projets : l'animateur du Contrat local de santé (poste co-financé avec l'ARS), la chargée de mission « Attractivité territoriale » (poste co-financé avec LEADER) et la chargée de mission « Aménagement de l'espace ».

Montant total de l'enveloppe du Contrat régional TEA :

1 366 891 €



683 446 €

Conforter l'attractivité par
le développement de
Services à la population



410 067 €

Accompagner les territoires
dans l'**Adaptation au
changement climatique**



136 689 €

Favoriser les
**Mobilités durables du
quotidien**



136 689 €

Favoriser l'**Accès à la
santé pour tous**

¹ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

2. ATTRACTIVITÉ / COMMUNICATION

A. ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

La démarche d'attractivité

Le premier trimestre 2024 a été placé sous le signe de la consultation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Communication et attractivité territoriale » lancée en décembre. En effet, à la clôture de la consultation en janvier 2024, il a fallu analyser les 6 offres reçues.

Il s'agissait pour le prestataire retenu de mettre en place une prestation d'AMO comprenant notamment la concrétisation des éléments suivants : analyse/diagnostic du territoire en matière d'attractivité, définition d'un positionnement, création d'un storytelling, élaboration d'un plan d'actions au sujet d'outils d'attractivité et de communication avec des campagnes de communication et de prospection de candidats à l'installation, accompagnement pour la rédaction d'un cahier des charges pour la refonte du site Internet, suivi et assistance lors de la refonte du site Internet et accompagnement dans la consultation et la sélection des éventuels prestataires retenus pour mettre en œuvre le plan d'actions.

À ce sujet, la Commission « Communication et attractivité » du Pays Avallonnais s'est réunie en février afin d'analyser les offres et de proposer le prestataire retenu à valider en CSP. Cependant, lors du Débat d'Orientation Budgétaire de mars, le marché n'a pas été attribué par décision politique.

Même si cette consultation n'a pas abouti, le Pays Avallonnais a pu assurer la coordination des initiatives présentes sur le territoire.

Ainsi, en février c'est par exemple réunie une première réunion de coordination autour de l'attractivité avec nos principaux partenaires sur le sujet (Chambre Économique de l'Avallonnais et Office de tourisme du Grand Vézelay). Divers sujets ont pu y être abordé : gouvernance, portail en ligne de l'attractivité, identité visuelle et numérique commune...

Cette réunion a aussi permis de lancer le travail commun autour du Guide du Pays Avallonnais à destination des résidents et futurs résidents du territoire. Sur l'année 2024 une dizaine de groupe de travail s'est tenu afin de travailler sur ce guide. Cette action a connu un ralentissement du fait du départ des deux agents en charge du suivi (à la CEA et au Pays Avallonnais), mais a été relancé fin 2024 suite au retour d'un agent au Pays Avallonnais. De ce fait, l'année 2025 devra aboutir à sa finalisation et sa diffusion.

Enfin, nous sommes en lien avec les services du Département de l'Yonne, afin d'être identifié localement comme relais pour les sujets d'attractivité ou comme contact pour les candidats à l'installation. Nous avons pu participer notamment à deux réunions organisées par le Département, dont celle de présentation de la future agence d'attractivité départementale en septembre 2024.

L'attractivité médicale

Sans attendre l'attribution du marché d'attractivité précédemment mentionné, le Pays Avallonnais mène depuis plusieurs années des actions pour favoriser de nouvelles installations, notamment en direction des professionnels en santé et des étudiants en santé qui effectuent un stage sur le territoire.

En effet, différentes approches sont mises en place par le Pays Avallonnais pour inciter les jeunes professionnels en santé à choisir notre territoire non seulement comme terrain de stage, mais également comme lieu de vie pour leur installation future.

Ainsi, le Pays Avallonnais a coordonné en mai 2024 une réunion d'installation d'un groupe de travail sur la démographie médicale, en partenariat avec la Délégation départementale de l'Agence Régionale de santé. Y étaient représentés le Centre hospitalier d'Avallon, le Centre hospitalier spécialisé de l'Yonne, la Communauté professionnelle territoriale de santé, la Ville d'Avallon, la Caisse primaire d'Assurance maladie de l'Yonne, le Conseil de développement territorial et quelques professionnels libéraux (kinésithérapeute, médecin).

Par ailleurs, le Pays Avallonnais a organisé et participé à quelques manifestations, occasion de promouvoir le territoire auprès des jeunes professionnels de santé, dont notamment une journée d'accueil des internes de médecine organisée par l'URPS Médecin Libéral le 16 mars 2024 au Saline Royale d'Arc-et-Senans, et où le Pays Avallonnais a tenu un stand en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Yonne.

De plus, jusqu'à la session de novembre 2023, nous organisons deux fois par an des soirées d'accueil à destination de ces étudiants. Le programme mélangeait visite touristique et découverte d'un équipement médical (maison de santé, IRM...) en mai/juin et novembre/décembre, soit les dates d'arrivée des internes sur le territoire. Néanmoins, le format s'essouffant un

Ainsi, en co-construction avec les jeunes professionnels accueillis ainsi que des professionnels de santé, l'année 2024 a permis d'initier l'élaboration d'un plan d'animations autour de notre Maison des étudiants en santé. Ce plan vise à renforcer l'attractivité du territoire

Les actions et outils de communication du Pays Avallonnais comportent deux volets : la communication globale sur la structure, dite « institutionnelle » et la communication spécifique aux projets et actions.

LES RENDEZ-VOUS THÉMATIQUES SANTÉ

Activités intergénérationnelles

Inscriptions conseillées

Contrat local de santé du Pays Avalonnais

Un programme porté par :

Avec le Financement de :

- Les rendez-vous thématique santé
- La fête de la Nature
- La signalétique Natura 2000
- Les projets du PAT : campagnes de pesées, CLEAlim scolaire et grand public...

De même, en juin 2024 s'est tenue une réunion Intergals afin d'échanger sur la communication autour du programme LEADER et des projets, ouvrant ainsi de nouveaux champs d'application.

Toutes ces actions sont financées par l'ARS et la Région dans le cadre du Contrat local de santé (CLS).

Un site internet vitrine de nos actions

Avec la charte graphique établie cette année, le site internet a été remis à jour et du fait de nos newsletter mensuelles, son contenu s'est également largement densifié en 2024.

La page Facebook du Pays Avallonnais a été lancée en juin 2019 à l'occasion de la première saison du cinéma en plein air. Ce réseau social est utilisé par le Pays Avallonnais pour y diffuser 3 types de contenus :

Sensibilisation et partage de campagnes nationales en lien avec les missions portées par le Pays Avallonnais (habitat, gaspillage alimentaire, biodiversité etc.).

En 2024 il y a eu 63 contenus publiés, pour 16 448 vues et notre page a été visité 3 266 fois.

Nous avons également mis en place une newsletter mensuelle depuis fin 2022 à destination des mairies, des

associations et du grand public. Cet outil de communication arrive directement dans les boîtes e-mail des abonnés qui retrouvent ainsi toutes les informations sur les actions du Pays Avallonnais mais également des partenaires ou des appels à projets. L'objectif est également de les inciter à se rendre sur notre site internet afin d'y retrouver des articles détaillant certains contenus de cette newsletter.



Avant cela, plusieurs formats de newsletter ont été testés (mailing, PDF...). La diffusion de ce format actuel a été lancée au moment de la campagne de communication faite pour les Rencontres du Pays Avallonnais du 11 février 2023. Ce format a ainsi été conservé et s'est vu amélioré tout au long de l'année. Après la campagne faite pour les Rencontres, c'est donc en mars 2023 que la première newsletter mensuelle multithématiques a été diffusée à près de 600 contacts.

IntraMuros : une application d'actualités locales

Depuis juin 2022, nous avons mis à disposition du territoire l'application mobile IntraMuros. Ce choix résulte d'une comparaison avec d'autres applications, où IntraMuros apparaissait comme la plus complète au vu de nos objectifs. C'était également l'application qui avait le plus de fonctionnalités en adéquation avec nos besoins et ceux des acteurs locaux. De plus, certaines communes étant déjà présentes sur IntraMuros, ceci a pu faciliter l'appropriation par d'autres acteurs locaux avec des retours d'expériences personnalisés.

Il s'agit d'un abonnement pour 3 ans qui permet de mettre l'outil gracieusement à la disposition des communes, intercommunalités et tout autre acteur du territoire (associations par exemple).

En effet, IntraMuros est plus qu'une application d'information communale, l'ensemble des acteurs du territoire peuvent y publier des informations, l'application fait également automatiquement le lien avec l'agenda de l'Office de Tourisme du Grand Vézelay (via une connexion à Décibelles Data - la plateforme touristique régionale) et il est même possible de mettre en avant les points d'intérêt du territoire (ouverture des services, des commerces, équipements sportifs, lieux culturels, petits patrimoines, etc.). Pour les usagers, l'application est gratuite et sans inscription. Surtout, elle est ouverte aux alentours pour toucher les citoyens externes au territoire.

Cet outil est un vrai plus dans nos actions d'attractivité, car nous le mettons en avant à chaque occasion, notamment lors des sessions d'accueil avec les étudiants en santé. Cela démontre le dynamisme du territoire et la coopération entre les acteurs locaux. De façon limitée, il est même possible d'avoir des interactions entre les collectivités et les usagers qui peuvent faire des signalements.

Au 31 décembre 2024, 33 communes ont pu être formées et une trentaine sont bien actives sur l'application.

Depuis le début de l'abonnement (du 01/06/2022 au 31/12/2024) il y a eu plus de 5 400 visiteurs uniques et sur l'année 2024 il y en a eu 3 494.

2025 sera l'année du bilan de l'outil IntraMuros. En effet, la fin des 3 ans de l'abonnement intervenant en juin, il faudra établir le bilan de l'action et en tirer les conclusions si le renouvellement est pertinent ou non.

Un jeu de société pour (re)découvrir le territoire

Le jeu du Pays Avallonnais a permis de mobiliser le territoire pour sa conception au printemps 2022 avec l'appel à participation pour la rédaction des questions, ce qui en fait une des clés de son succès. En effet, il continue à être présent dans les étals des commerçants et les retours des utilisateurs sont très positifs. Plus de la moitié du stock a été vendue. Depuis fin octobre 2022 : 1 086 boîtes vendues sur 1844 boîtes.

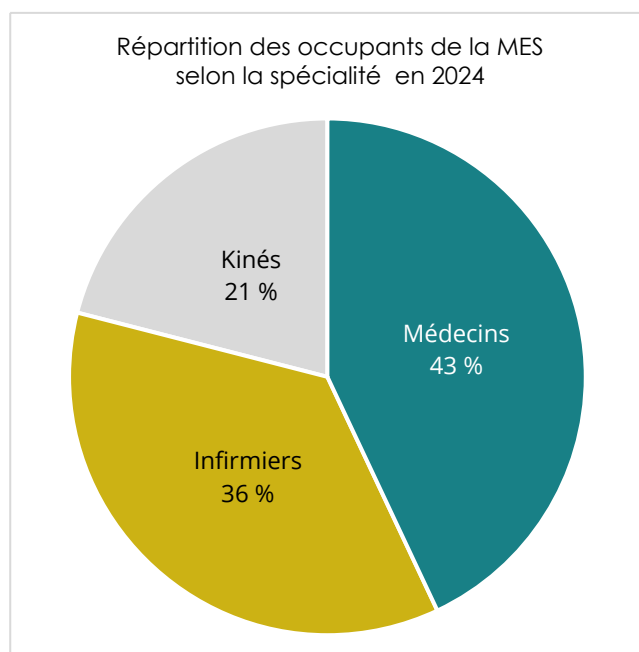
Une nouvelle campagne de communication a aussi vu le jour, avec des publications Facebook « Les samedis du jeu ».

3. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

A. LA MAISON DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

Une maison au service des étudiants en santé

Inaugurée le 26 avril 2023, la Maison des étudiants en santé (MES) comporte 10 studios équipés avec des parties communes : salle de séjour, cuisine, buanderie et jardin. En 2024, elle a accueilli 28 occupants pour une durée moyenne de 60 jours, allant de deux semaines (élèves kinés) à six mois (internes en médecine). Parmi eux, 12 étaient étudiants en médecine, 10 élèves infirmiers et 6 élèves kinés.



Cette maison s'inscrit dans la politique d'attractivité du territoire, portée par le Pays Avallonnais. Gérée en régie, les logements sont gratuits pour les stagiaires en santé, mais les consommables (eau, électricité, gaz) et les charges collectives sont facturés. La Région et LEADER financent une partie du fonctionnement pour réduire les coûts.

Pour optimiser le taux d'occupation, une tarification à la nuitée a été établie le 2 juillet 2024. Une tarification spécifique existe aussi pour les stagiaires non étudiants et les professionnels de santé remplaçants, qui peuvent désormais être hébergés. Les étudiants en santé restent prioritaires, et seuls les logements résiduels sont proposés aux autres.

Un plan d'animations en construction

Pour favoriser l'installation de jeunes professionnels de santé, un plan d'animations est en cours d'élaboration autour de la MES. Piloté par l'animateur santé et la chargée de mission attractivité territoriale, son objectif est de renforcer l'attractivité du territoire auprès des stagiaires et jeunes professionnels.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté a attribué une subvention de 2 000 € pour soutenir ce projet. Plusieurs rencontres ont été organisées avec les stagiaires, permettant d'identifier leurs attentes. Deux visites, le 1er juin, ont rassemblé 41 participants (35 à Avallon, 6 à Noyers), mettant en avant le cadre de vie, la culture, le patrimoine et la gastronomie du territoire.

Le PETR a aussi organisé cinq échanges avec les occupants de la MES entre juin et décembre, mobilisant une dizaine d'entre eux. Des supports de communication ont été créés : plaquette pour les stagiaires, flyer de présentation de la MES, signalétique, etc.



B. UN CLS LAISSANT LA PLACE À LA MOBILISATION CITOYENNE

Le nouveau CLS a été signé le 4 octobre 2023 pour la période de 2023 à 2027. Il présente un plan d'actions flexible, organisé autour de 6 axes :

- L'offre de santé,
- L'autonomie/vulnérabilité,
- L'enfance et la jeunesse,
- Les comportements favorables à la santé,
- La santé mentale,
- La santé-environnement.

Chaque année, un nouveau programme d'actions est proposé par les habitants volontaires et membres du Comité technique, validé par les membres du Comité de pilotage au moyen d'un avenant.

Pour élaborer le programme d'action du nouveau CLS, un atelier de travail a été proposé à l'occasion des Rencontres du Pays Avallonnais du 11 février 2023. Il a permis d'impulser une démarche participative pour impliquer tout bénéficiaire volontaire dans les projets du CLS, de la conception au développement des activités dans les communes du territoire, au plus près des administrés.

C'est dans ce cadre que, sous la coordination de l'animateur santé, quelques volontaires du territoire, ainsi que les partenaires associatifs et institutionnels ont pu élaborer pour 2024 un programme d'activités, *Vieillir Acteur et Citoyen au Pays Avallonnais* (VACPA). Il s'agit de rendez-vous thématiques santé gratuits, développés sur le territoire avallonnais avec les soutiens financiers et techniques de différents partenaires².

Ainsi en 2024, une dizaine de communes ont bénéficié des activités gratuites de randonnées découverte du territoire, animées par les bénévoles de Terre de Légendes, et soutenues financièrement par la CPAM de l'Yonne et Fédération Française des randonnées de l'Yonne.

Pour répondre aux besoins d'accompagnement des proches aidants et des personnes aidées, le PETR, en partenariat avec AGIRC ARRCO, a proposé 4 séances de cinéma-débat animées par un psychologue clinicien dans quatre communes, Avallon, L'Isle-sur-Serein, Montillot et Quarré-les-Tombes.

Le lien social et une bonne alimentation figurant parmi les facteurs favorables au bien-être et à la bonne santé de ce public cible, le PETR en partenariat avec la CPAM de l'Yonne a proposé de plus quatre ateliers de cuisine animés par la Ferme aux canards de Angely, dans le cadre du Projet alimentaire territorial.

Promouvoir les comportements favorables à la santé est une des priorités du nouveau CLS, avec notamment le développement des activités « sport-santé ». En effet, des formations d'ambassadeurs « sport-santé » ont été initiées le 12 avril 2024, animées par Planet Forme, et elles ont bénéficié à une centaine de seniors environ. Aussi, des cours adaptés « sport-santé » pour seniors, proches aidants et aidés ont été animés par l'ODSAA sur tout le territoire. L'ensemble de ces activités « sport-santé » ont été soutenues financièrement par la Conférence des financeurs de l'Yonne et l'AG2R La Mondiale.

Au sujet de la mission des futurs ambassadeurs « sport-santé » elle consiste avant tout à s'adresser à son entourage proche (famille, amis, connaissances), en les encourageant à pratiquer une activité physique régulière qui entretient à la fois, la santé physique et mentale.



² AGIRC ARRCO, Assurance Maladie, AG2R La Mondiale, MSA Bourgogne, France Alzheimer, UNAFAM 89, CARSAT BFC, SCHIEVER, Ministère de la Transition Écologique

4. NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels visant à préserver les habitats et espèces *d'intérêt communautaire* (définis par les directives « Habitats » et « Oiseaux »).

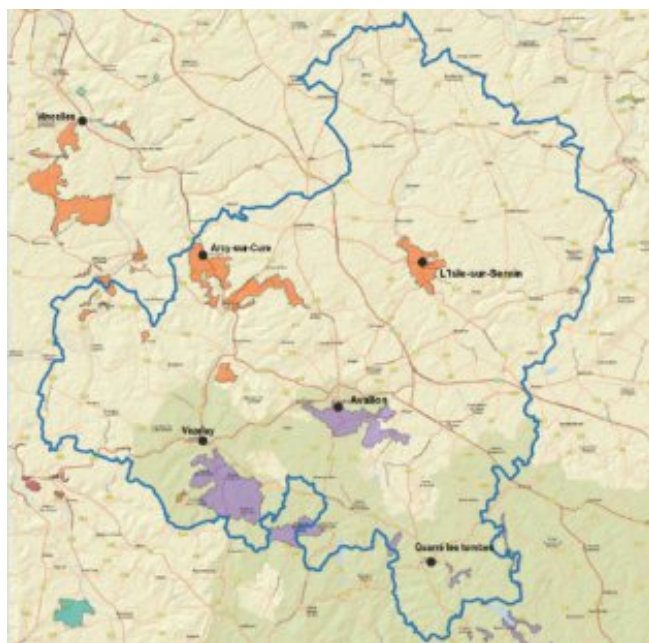
En France, cette démarche s'appuie sur la concertation et la contractualisation avec les acteurs locaux pour concilier biodiversité et activités socio-économiques. Chaque site est géré via un document d'objectifs (DOCOB), qui définit les mesures concrètes de préservation ou de restauration.

A. LES SITES NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DU PAYS AVALLONNAIS

Le territoire du Pays Avallonnais est concerné par 2 sites Natura 2000 :

 Le site Nord Morvan « *Milieux humides, pelouses, forêts et chauves-souris du Morvan* » (FR260098) : animé par le Parc naturel régional du Morvan, il couvre 13 500 ha répartis sur 59 communes du Morvan (sur les 4 départements d'ex Bourgogne) dont 12 du Pays Avallonnais.

 Le site Sud Yonne « *Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents* » (FR2600974) : animé par le Pays Avallonnais, il couvre 4 800 ha qui s'étendent sur 13 entités géographiques situées sur 27 communes dont 15 du Pays.



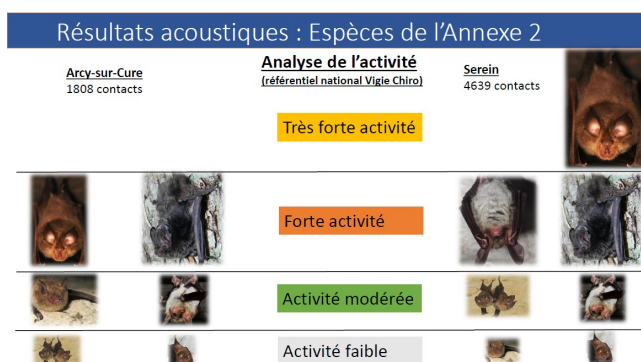
B. ÉTUDES ET SUIVIS ACOUSTIQUE AUTOUR DES GÎTES À CHAUVES-SOURIS

Une étude acoustique autour des gîtes à chauves-souris a été menée dans le but d'améliorer les connaissances sur les chiroptères à proximité de deux sites de mise-bas du site Natura 2000 (secteurs du Serein et d'Arcy-sur-Cure) à partir de la vérification et de l'analyse de données acoustiques récoltées en 2021. Elle a pour objectifs de :

- Mieux connaître les routes de vol et/ou de chasse des colonies existantes et leur utilisation des éléments du paysage autour des gîtes ;
- Permettre d'orienter des prospections futures pour découvrir de nouveaux gîtes d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Apporter des éléments de connaissance permettant de mieux cibler les secteurs à enjeux pour les préserver ;
- Faire émerger des pistes d'actions et de gestion en faveur des chiroptères et de leurs habitats.

Réalisée en prestation de service, elle a fait l'objet d'une subvention complémentaire à l'animation du Docob.

Le rapport d'étude est consultable sur le site internet <https://sud-yonne.n2000.fr/actualites/etudes-territoires-gites-chauves-souris>.



En ce qui concerne les suivis des espèces et des habitats réalisés en interne par l'animatrice :

- Pour les chauves-souris : suivis des colonies de mise-bas et des sites d'hibernation.
- Pour les pelouses sèches calcaires : suivi des papillons de jour (année 2/5) et du protocole lié à

l'AMI « efficacité des mesures de gestion » (année 3/5).

- Pour les forêts : diagnostic du potentiel de biodiversité de deux parcelles forestières privées du site Natura 2000.

C. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

LA BAT'CAVE DU BAR SEREIN
Gîte de luxe pour chauves-souris

C'est dans l'une des caves du **BAR SEREIN** qu'une **COLONIE** de **PETITS RHINOLOPHES** a choisi de s'installer. Les femelles s'y réunissent tous les printemps pour mettre au monde, allaiter et éduquer, **CHACUNE UN SEUL PETIT** et participer à l'éducation collective des jeunes.

En 2024, les propriétaires ont décidé de contribuer à leur bien-être en réalisant des travaux d'aménagement pour **AMÉLIORER LA QUALITÉ D'ACCUEIL** et **GARANTIR LA QUIÉTUDE DE LA "BAT'CAVE"**, qui leur est maintenant entièrement réservée.

Le petit rhinolophe affectionne les caves et les combles des maisons. La nuit, il part se nourrir de petits insectes sur ses terrains de chasse préférés : haies, prairies, mares, forêts.

L'HIVER, comme toutes les chauves-souris, il hiberne et **TOUT DÉRANGEMENT PEUT LUI ÊTRE FATAL !**

Il déteste la lumière !
Ici même, à L'Isle-sur-Serein, une étude a démontré que le Petit Rhinolophe évite les lampadaires. Comme beaucoup d'espèces nocturnes, la pollution lumineuse impacte significativement sa qualité de vie et le pousse à partir chasser à l'écart du village si celui-ci est éclairé la nuit.

Toutes les espèces de chauves-souris de France sont protégées par la loi !
Toute perturbation intentionnelle est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 15000€ et d'un an d'emprisonnement (art. 23 avril 2007 et articles L.411-1 et R.415-3 du Code de l'Environnement).

Cette action a été réalisée dans le cadre d'un contrat Natura 2000 financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté.
Réalisation : Pays Avallonnais / Illustrations et photographies : E. Burlotte, T. Tricône / Impression : ADN IMPRIMERIE - 2024

Site Natura 2000
"Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents"
Pour en savoir plus : sud-yonne.n2000.fr

Panneau d'information sur le contrat d'aménagement du gîte à chauves-souris du Bar Serein

Sur le site Natura 2000, la gestion se fait principalement grâce à l'outil « contrats Natura 2000 » qui permet aux propriétaires ou ayants droit, publics ou privés, de mobiliser les financements FEADER/Région pour préserver les habitats et espèces du site. La durée d'un contrat est de cinq ans.

Dix contrats Natura 2000 sont engagés en 2024 sur le site Natura 2000, sur les territoires de 10 des 27 communes du site.

Le premier contrat concerne l'aménagement d'un gîte à chauves-souris dans les locaux du Bar Serein à L'Isle-sur-Serein. Ce contrat a été réalisé en totalité en 2024 sur des fonds Région Bourgogne-Franche-Comté.

Les neuf autres contrats concernent des mesures de restauration et/ou d'entretien des pelouses sèches calcicoles pour une surface totale d'environ 34 ha. Ils sont prévus sur une durée de quatre ou cinq ans et bénéficient du cofinancement Région. Conformément aux prérogatives du Docob, l'écopâturage est privilégié et peut être complété par d'autres moyens (broyage, coupe de pins...). Trois communes sont engagées directement dans la gestion (porteurs du contrat) et le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB) est gestionnaire de six contrats. Chaque année, une « évaluation du pâturage » est réalisée sur chaque site afin de suivre l'efficacité de la gestion et de réadapter les pratiques si nécessaire (période de pâturage, chargement du troupeau...).

D'autres actions non contractuelle (à petit budget, financée dans le cadre de l'animation) ont également permis d'agir en faveur des espèces et habitats : pose de nichoirs à chauves-souris, journée de lutte contre l'ailante (espèce exotique envahissante)...

D. SENSIBILISATION, INFORMATION ET COMMUNICATION

L'animation d'un site Natura 2000 passe également par des actions de communication, d'information, de sensibilisation ou de formation des publics et des acteurs du territoire.

Le site Natura 2000 « Sud Yonne » dispose de son propre site internet, sur lequel sont centralisés toutes les informations importantes : actualités, Docob, supports de communication, compte-rendu des CoPil, enjeux du site...

Les actions réalisées en 2024 :

- Animations sur les chauves-souris dans le cadre du CLEA au centre de loisirs de L'Isle-sur-Serein, et à l'occasion de la fête de l'étang à Fontenay-près-Vézelay
- Randonnée « découverte de la biodiversité des boucles de la Cure » à l'occasion de la fête de la Nature.
- Réunions et échanges avec les acteurs du territoire : propriétaires, gestionnaires, usagers...
- Participation à des instances de pilotage des projets de territoire et à la vie du réseau Natura 2000

Saint-Moré - 25
mai 2024 :
Randonnée
découverte des
boucles de la
Cure



Nouvelle
signalétique
« Ici on agit
pour la
biodiversité »



Les supports créés et diffusés en 2024 :

- Nouvelle signalétique pour valoriser les actions (15 panneaux) : <https://sud-yonne.n2000.fr/natura-2000-du-sud-de-l-yonne/actions/la-signalétique-action-biodiversite>
- Création d'un compte Instagram pour suivre les actions d'Estelle sur le terrain et parler de la biodiversité du site
- Réalisation et impression de 2 roll-up Natura 2000 (sur le modèle de ceux du Pays).
- Mise à jour du site internet sud-yonne.n2000.fr
- Lettre infos n°6 (distribuées sur toutes les communes du site)
- Articles « biodiversité et Natura 2000 » dans la Newsletter du Pays, article dans la revue des gestionnaires des milieux remarquables de Bourgogne-Franche-Comté.

La Biodiversité avec NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen constitué d'un ensemble de sites naturels, qui vise à assurer la survie à long terme d'espèces et d'habitats particulièrement menacés en Europe.

Le Pays Avallonnais a en charge l'animation du site « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents » (ou Sud Yonne).

Ce site, d'une superficie de 4 800 ha, concerne 27 communes.

Les objectifs de gestion des espèces et habitats

- Maintenir et/ou restaurer** un réseau de milieux ouverts favorable à l'expression de la biodiversité en privilégiant une gestion extensive.
- Préserver et restaurer** les forêts en favorisant une gestion durable et en développant une diversité d'âges, d'essences et de micro-habitats.
- Assurer** la protection des chauves-souris et la préservation de leurs habitats à l'échelle du site.
- Favoriser** l'appropriation et l'intégration du site Natura 2000 dans son territoire et la cohérence des activités, projets et documents de gestion avec les enjeux du site.

Toutes les actions liées à l'animation et à la gestion du site Natura 2000 sont financées par l'Union européenne (FSE+), la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Une question ? Écrivez à natura2000@avallonnais.fr

Toute l'info locale est sur l'application mobile InfoMurs

contact@avallonnais.fr
03 86 31 61 94
10 rue Pasteur - 89200 Avallant

LE PAYS AVALLONNAIS, PARTENAIRE DE VOS PROJETS

5. CULTURE

A. ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Depuis septembre 2018, le Pays Avallonnais porte le CLÉA (Contrat Local d'Éducation Artistique). Son objectif est d'initier les enfants, les jeunes et leurs familles à l'art et à la culture, en favorisant la rencontre avec l'artiste et l'œuvre d'art, les familiariser avec une démarche artistique forte et un réseau de lieux culturels. Concrètement il s'agit de proposer des projets artistiques et culturels aux enfants et adolescents du territoire, en milieu scolaire ou dans les structures d'accueil.

Signé pour la période 2021-2024, la deuxième édition de ce contrat rentre dans sa dernière année de partenariat avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté, la Région Académique Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil Départemental de l'Yonne.

Depuis 2018, 1 612 enfants ont bénéficié de projets pédagogiques proposés par plus de 40 artistes-intervenants différents, principalement issus du territoire. 12 classes ou groupes par an en moyenne, y compris des centres de loisirs et des crèches. 339 jeunes ont participé sur l'année scolaire 2023-2024.

Initialement à destination des établissements scolaires, le dispositif a pu être ouvert aux centres de loisirs et crèches du territoire. De plus, un financement supplémentaire, apporté par le Pays Avallonnais pour les trois dernières années scolaires, est fléché sur des projets à destination de publics jeunes hors cadre scolaire.

Tout cela a été possible grâce au contrat passé avec la DRAC et le Département, qui en sont les principaux financeurs, et bien sûr l'Éducation Nationale qui apporte son expertise pédagogique.



*CLÉA : La Cité radieuse des abeilles sauvages (Anne-Lise Dehée)
au collège Maurice Clavel d'Avallon (année scolaire 2023-2024)*

Ce projet contribue à l'épanouissement des jeunes et a permis de mettre en lumière une communauté d'acteurs autour de l'éducation artistique très active et impliquée sur le territoire. Il est également un levier d'attractivité ainsi qu'un enjeu économique pour les artistes du territoire qui ont la possibilité d'exercer, au moins en partie, à proximité de leur domicile.

Grâce au succès de ce dispositif, les partenaires, notamment l'État, demandent à élargir l'action à d'autres publics et à déployer d'autres actions culturelles, afin d'irriguer le territoire et faciliter l'accès à la culture à tous les habitants. Une convention Territoriale de Développement Culturelle est à l'étude. Elle pourrait être opérationnelle fin 2024 pour prendre le relais du CLÉA.

B. UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS CULTURELS

Le territoire a bénéficié, depuis novembre 2023, d'une expérimentation pilotée par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne et par Culture Action, qui ont choisi le Pays Avallonnais grâce à son dynamisme culturel.

Financée par l'AVISE et La Fondation Entreprendre, la démarche CACAO (Collectif des Acteurs Culturels pour l'Accompagnement et l'Outillage) a permis aux acteurs culturels de l'Avallonnais de se réunir, se connaître et imaginer ensemble des solutions pour mieux répondre aux attentes du territoire.

Des outils de recensement et de coordination des acteurs sont en cours de test. Par exemple, une cartographie partagée des acteurs en ligne qui permettra d'avoir un annuaire pratique des artistes, des partenaires, des structures et des lieux culturels.

De nouvelles initiatives émergent du collectif. Notamment des propositions « hors les murs » (Château de Monthelon, Scène Famine, Cité de la Voix...) qui ont besoin d'être soutenues en phase de démarrage ou de pérennisation. Une première convention avec l'association du château de Monthelon a été signée en fin d'année pour le développement d'offre culturelle en

itinérance. Les autres acteurs du collectif expriment aussi l'envie de participer à l'animation du territoire en développant leurs offres dans les villages, en investissant d'autres lieux, mais également en amenant les habitants à la rencontre des richesses culturelles du territoire.

À nous, Pays Avallonnais de continuer à suivre ces initiatives pour garantir une bonne répartition géographique et l'inclusion des publics les plus éloignés de la culture.

La journée de restitution de l'expérimentation a eu lieu le 24 septembre 2024.



C. CONVENTION TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Nos partenaires, et l'État plus particulièrement, reconnaissent la qualité et les résultats de l'animation territoriale du Pays Avallonnais qui accompagne les porteurs de projets, les structures et les événements culturels d'envergure en mobilisant divers dispositifs, comme LEADER, et qui met en œuvre une véritable démocratisation de la culture.

Initiée avec le CLEA et poursuivie avec des actions telles que le cinéma itinérant ou la démarche CACAO, cette animation a permis de positionner le territoire en tant que terre d'accueil pour les artistes, qui s'engagent aujourd'hui dans plusieurs opérations en collaboration avec le territoire.

Pour toutes ces raisons, la DRAC a proposé d'établir une nouvelle convention, une Convention Territoriale de Développement Culturel qui formalise la politique culturelle territoriale jusqu'en 2026.

Un groupe de travail mixte (élus CSP / CDT) s'est réuni deux fois pour permettre aux deux EPCI et au PETR de travailler avec les partenaires : DRAC, Éducation Nationale et CD89.

La CTDC reprend les objectifs stratégiques déjà fixés par le Projet de territoire et intègre des propositions issues du collectif CACAO. Elle comporte plusieurs volets :

- La pérennisation de l'Éducation Artistique et Culturelle, qui est toujours financée par la DRAC et le Conseil Départemental (ancien CLEA).
- Un diagnostic territorial réalisé en interne avec les partenaires.
- Le soutien technique des porteurs de projets et intervenants avec la recherche et la mobilisation de dispositifs financiers pour le soutien aux projets itinérants et pour les publics éloignés de la culture. La poursuite de l'accompagnement des acteurs culturels afin de renforcer leur mise en réseau et leur montée en compétence.

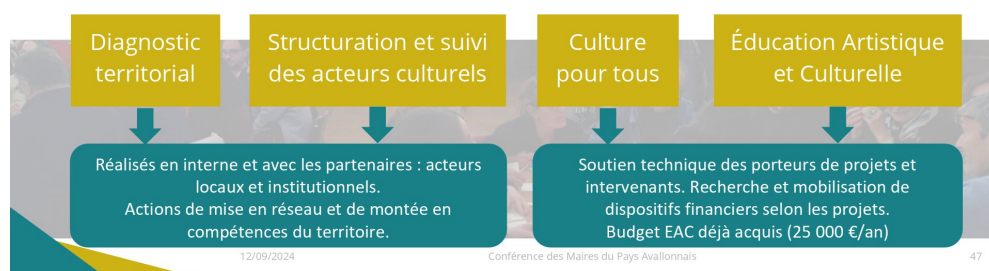
Convention Territoriale de Développement Culturel

Proposée par l'État

- 3 à 4 ans
- Public au delà des enfants
- Champs d'actions élargis

Co-construction en cours

- En partant du Projet de territoire
- En accord avec les objectifs de la DRAC, du CD89 et de l'Éducation Nationale
- Par un groupe de travail mixte élus/société civile (CDT)



6. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Depuis 2022, le Pays Avallonnais porte un Projet alimentaire territorial (PAT) qui a été reconnu par l'État comme un PAT « émergent » pour une durée de 3 ans. Ce niveau 1 est prolongé d'un an jusqu'au 25 juin 2025.

Ce label consiste à réaliser des diagnostics et des états des lieux, ainsi qu'à concevoir un plan d'action, avec l'aide des acteurs locaux, qui sera mis en œuvre lors des

cinq ans du niveau 2 « opérationnel », pour lequel un dossier devra être soumis d'ici février 2025.

En effet, la phase actuelle sert à analyser la situation à travers des enquêtes et entretiens, des ateliers, des groupes de travail, ainsi que des rapports et des études.

La prochaine étape sera le lancement de chantiers opérationnels.

A. APPROVISIONNEMENT DE PROXIMITÉ POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE



Un des objectifs principaux du PAT est de renforcer les circuits courts et l'approvisionnement en produits locaux et bio dans la restauration collective.

Après une première enquête réalisée auprès des mairies et des gestionnaires des cantines, un diagnostic territorial (offre et demande) approfondi a été lancé en 2023 en collaboration avec le CERD et Bio-BFC. Il a permis d'entamer des dialogues et de dégager des pistes d'actions entre les producteurs locaux et les gestionnaires et cuisiniers de la restauration collective.

Cette année 2024, nous avons franchi une étape décisive avec le lancement de deux expérimentations d'approvisionnement en produits bio et locaux. L'une d'elle a été menée au centre hospitalier d'Avallon et, bien que la gestion soit en transition, nous sommes convaincus que ce projet pourra se développer de manière prometteuse sous la direction du nouveau gestionnaire récemment arrivé. La seconde expérimentation, menée avec le pôle gériatrique de L'Isle-sur-Serein, a déjà abouti à un succès notable avec la conclusion de trois marchés locaux permanents.

B. CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION

Après une première expérimentation en 2023 avec le centre de loisirs et le périscolaire d'Avallon, il a été décidé de concevoir un programme d'éducation à l'alimentation dans le temps scolaire et d'élargir les actions aux familles.

Trois volets sont développés pendant l'année et sont prêts à démarrer

Le CLEAlim est mis en route sur l'année scolaire 24/25 avec la moitié des classes de CP du territoire

Pour y arriver, un conseiller pédagogique et scientifique du Rectorat a été mobilisé dès fin 2023. Des échanges et réunions ont été organisés avec divers partenaires pour élaborer une première proposition de programme triennal pour les enfants de CP, incluant des animations en classe et des visites de fermes locales. Le but est de transmettre les notions d'une alimentation saine, locale et de saison.



L'objectif à terme est d'intégrer le Contrat Local d'Éducation à l'Alimentation dans toutes les classes de CP du Pays Avallonnais pendant trois ans afin de toucher tous les enfants du cycle des apprentissages fondamentaux avec un programme clé en main : développer les connaissances des enfants sur les produits agricoles et leur permettre d'acquérir leurs premières habitudes alimentaires.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé auprès des classes de CP pour identifier les écoles intéressées sur l'année scolaire 2024-2025 et 8 d'entre elles sont volontaires, soit 129 enfants. La première séance aura lieu dès le premier trimestre scolaire.



CLEalim collège : de la terre à l'assiette

Pour l'année scolaire 2024-2025, le CLEALIM collège a été expérimenté avec les classes SEGPA de l'établissement Maurice Clavel, soit 2 classes de 4^e et 3^e, avec au total 28 élèves bénéficiaires, particulièrement concernés par les difficultés scolaires, et ou sociales et de santé.

Deux enseignants et la directrice de la section SEGPA ont encadré un programme d'activités qui a été coordonné par l'entreprise V comme Vivant.

Axé sur des visites de jardins collectifs, des activités d'entretien des arbres fruitiers, des cueillettes de surplus des fruits, ainsi que des ateliers de transformation et de conservation, le programme des activités proposées comprend pour l'année 2024-2025 : six sorties extérieures et six activités au collège.

Ainsi, les élèves ont découvert tout au long de l'année les jardins nourriciers locaux, ont participé à l'entretien écologique des jardins et vergers, ont découvert le fonctionnement d'un presseur et participé à la transformation des fruits en jus, compote et vinaigre, ont réalisé des ateliers de transformation au sein de l'établissement et dans les ateliers des acteurs locaux (fournil de Brosses).

Pour de meilleures habitudes alimentaires en famille

Le CLEalim vise également à sensibiliser le grand public en accompagnant, lors de sa première vague, une dizaine de famille pour adopter de meilleures habitudes alimentaires.

Les activités portent sur des visites de fermes locales et des ateliers de cuisine, qui sont animés par des diététiciennes-nutritionnistes et les producteurs.

Pour identifier les familles intéressées, un appel à manifestation d'intérêt a été diffusé à la rentrée de septembre 2024 par le biais de plusieurs réseaux des partenaires. Au fil du temps, l'approche a évolué et l'activité s'est limitée sur des visites d'exploitations et échanges avec les agriculteurs locaux.

Sur l'année 2024, trois visites d'exploitation (maraîchage, produit laitier et céréale), et 3 ateliers nutrition ont été réalisés et ont bénéficié à 30 participants.

Ce programme est validé et financé à 100 % par la MSA à hauteur de 8 200 euros à dépenser durant les années 2024-2026.

C. RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire, plusieurs séances de travail ont été organisées. Des représentants de différentes structures scolaires, le CD89, le Syndicat des déchets de l'Yonne, la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, l'Éducation nationale et des animateurs scientifiques y ont participé. Deux collèges se sont engagés à adopter des pratiques de débarrassage et tri participatifs et de pesée des biodéchets dans les cantines, afin de réduire le gaspillage alimentaire.

Pour permettre l'adoption de ces bonnes pratiques, un kit « Anti-Gaspi » itinérant a été développé par les agents du Pays Avallonnais. Composé de roll-ups, d'affiches et

de supports méthodologiques, il est conçu pour que l'action soit facilement déployable dans tous les types de restaurants collectifs.

Le collège Maurice Clavel à Avallon a démarré la première campagne de pesées et les premiers résultats sont déjà encourageants, avec une réduction significative du gaspillage en pain.

Afin de sensibiliser les autres établissements scolaires et les encourager à s'associer à la dynamique, un spectacle « La poubelle au Roi Dormant » a été organisé en septembre 2024. 459 élèves issus de six établissements scolaires du territoire ont bénéficié de ce spectacle.

D. LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Une enquête a été menée pour identifier les besoins des publics précaires : quels types de produits leur manquent-ils ? Quelle quantité ? Quels sont les modes d'achat et de consommation ? Mais aussi, souhaitent-ils être accompagnés à « mieux manger » et comment ?

Par ailleurs, un projet collaboratif « Eco-Gourmands Solidaires » a été monté en collaboration avec des associations locales de l'aide alimentaire.

Ce projet a été lauréat du programme régional « Mieux Manger Pour Tous » porté par la DREETS et sera financé à 100 % pendant les années 2024 - 2027, soit pour un montant total maximal de 33 130 euros.

Cette initiative consiste à faciliter, pour le public en situation de précarité, l'accès aux produits frais et locaux, les sensibiliser à une alimentation saine, équilibrée et locale, et renforcer l'interconnaissance entre les acteurs sociaux.



D. CHANGEMENT CLIMATIQUE : AIDONS NOS PRODUCTEURS À S'ADAPTER

En janvier 2024, une réunion s'est tenue avec la Chambre d'Agriculture de l'Yonne et les élus pour discuter de l'accompagnement des agriculteurs face aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Le principal constat qui en est ressorti est la nécessité de réaliser une étude d'impact pour évaluer les enjeux et définir une stratégie d'intervention visant à accompagner les exploitations agricoles dans leur adaptation et leur modernisation.

Cependant, en l'absence de budget alloué en 2024 pour réaliser une étude approfondie, une micro-enquête à destination des exploitations locales est en cours de réalisation par l'animatrice du PAT. Cette enquête vise à identifier plus précisément les besoins des agriculteurs en matière d'accompagnement à l'adaptation au changement climatique et permettra de mieux définir le rôle que le PETR pourrait jouer.

L'eau : un enjeu essentiel

Une série d'enquêtes et entretiens ont été menés en 2023. De ce travail préalable une synthèse sur l'eau a été réalisée, prenant en compte le contexte réglementaire, les structures en charge de l'application des lois et les enjeux spécifiques du territoire.

Plusieurs dispositifs et opportunités sont toujours à l'étude. L'objectif étant de co-concevoir avec les acteurs un plan d'action concret et cohérent pour préserver la ressource en eau (en quantité et en qualité) dans un contexte d'accélération du changement climatique.

Un groupe de travail a effectué un voyage d'étude en décembre sur la Communauté de communes de Sud Territoire (90) pour bénéficier d'un retour d'expérience sur le programme « L'eau d'ici » proposé par la DREAL et l'ARS. Douze élus, membres du CDT et partenaires ont participé à ce voyage et ont pu mieux appréhender les problématiques liées à la dégradation de la qualité de l'eau et aux pollutions diffuses liées à l'activité agricole, qui ont un impact sur la disponibilité et l'accessibilité à l'eau potable.



7. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

A. SCOT DU GRAND AVALLONNAIS : UN SUIVI PERPÉTUEL

Accompagnement et conseils auprès des communes dans la mise en œuvre des ZAENR

Dans la mesure où le souci premier du Pays Avallonnais est celui d'accompagner les communes, la promulgation de la loi d'Accélération de Production des Énergies Renouvelables, en mars 2023, a présenté un nouveau challenge de planification pour les collectivités territoriales. En effet, pour venir en soutien aux 83 communes dans leur définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, le second semestre de l'année 2023 fut l'occasion de réaliser un atlas cartographique illustrant et localisant les prescriptions du SCoT en matière d'énergies renouvelables pour que tous les conseils municipaux puissent répondre aux exigences de la loi s'ils le souhaitent.

Certaines données (ex. : réservoirs de biodiversité, enjeux paysagers) ont donc été précisées pour transmettre l'information la plus fidèle possible par rapport à la réalité du territoire. Pour faciliter l'identification de zones d'accélération par les communes, cet atlas était également accompagné d'une note technique synthétisant l'ensemble des prescriptions du SCoT devant être prises en compte en matière de développement des énergies renouvelables.

Ainsi, durant le premier semestre 2024, les services du PETR ont remis des avis techniques au regard des prescriptions de son SCoT sur les nombreuses zones (plus de 230) proposées par les communes. Ils également ont dispensé des conseils pour implanter au mieux lesdites zones en fonction des paramètres environnementales, patrimoniales et paysagères. Ces avis sont à considérer comme des avis simples. Ce ne sont pas les projets ou potentiels projets qui font l'objet de l'avis mais bien la zone en tant que périmètre d'implantation ne comprenant, a priori, aucun obstacle au développement des énergies renouvelables.

Modification SRADET / ZAN

En avril 2024, une des commissions SCoT fut l'occasion de présenter des projets d'ampleur territoriale (projet de modification n° 1 du SRADET) afin que les élus puissent émettre un avis au regard des prescriptions du SCoT et de la gestion future de la consommation d'espaces.

D'ailleurs, c'est dans le prolongement de cette veille que le CSP du Pays Avallonnais, en tant que Personnes Publiques Associées, a officiellement fait part de son avis à la Région durant leur phase de consultation. Au regard de l'analyse présentée, l'avis émis a été défavorable au projet de modification n° 1 du SRADET. Nous avons en effet jugé que les efforts de réduction de la consommation d'espaces demandé au Pays Avallonnais avaient été établis selon une méthode inadaptée aux spécificités de notre territoire. Pour le moment, la Région n'a pas encore émis de réponse à nos observations.

Connaissance du foncier économique de la CCAVM

Enfin, toujours dans le cadre de la loi Climat & Résilience, et en lien avec les services de la CCAVM, deux commissions mixtes (Aménagement de l'espace et Développement économique) ont été animées pour faire émerger une réflexion en matière d'identification et de développement stratégique des zones d'activité économique.

Dans la continuité du PLUi et de l'élaboration de cette loi, un suivi de la consommation d'espaces a été engagé, notamment sur la période 2020-2023, afin de savoir où en était la CCAVM sur son « droit à consommer » fixé par le SRADET. Ce travail pourra permettre d'élaborer un rapport local sur l'évolution de la consommation d'espaces observées et sur son origine, tel que le demande la loi.

B. AU PLUS PRÈS DES COMMUNES POUR AMÉNAGER LE TERRITOIRE DU PAYS AVALLONNAIS

Porteur du SCoT du Grand Avallonnais, le Pays Avallonnais bénéficie d'une expertise lui permettant d'accompagner techniquement les EPCI et les communes sur leurs documents et projets d'urbanisme. C'est donc dans un environnement réglementaire très volatile que le Pays Avallonnais collabore étroitement avec la CCAVM

pour mettre à jour et modifier régulièrement son PLUi tout en veillant à garantir sa compatibilité avec le SCoT.

Par conséquent, tout au long de l'année 2024, ce sont quatre procédures qui ont été conduites, dont l'aboutissement aura lieu courant 2025 :

- Une révision allégée ayant pour objectif de rendre possible l'extension d'une unité de méthanisation

- sur la commune d'Étaule et un lotissement sur la commune d'Avallon ;
- Une déclaration de projet pour mettre en compatibilité le PLUi avec un projet agrivoltaïque sur la commune d'Arcy-sur-Cure
- Une modification simplifiée en vue de permettre différents projets et de clarifier et consolider certains aspects du règlement.

En fonction du type de procédure, le Pays Avallonnais a donc également pu être positionné comme intermédiaire

privilegié entre la CCAVM et les différents partenaires devant être associés.

En parallèle de ce suivi et dans le cadre d'un conseil plus individualisé des communes et particuliers, certaines communes ont pu être accompagnées, notamment pour choisir les outils réglementaires et financiers à mobiliser afin de revitaliser leur centre-bourg et de permettre à leur territoire d'accueillir de nouvelles activités (densification de Tharot, bien sans maître à Annoux, apaisement de la traversée de Pierre-Perthuis, etc.).

C. ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR DÉMARCHE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

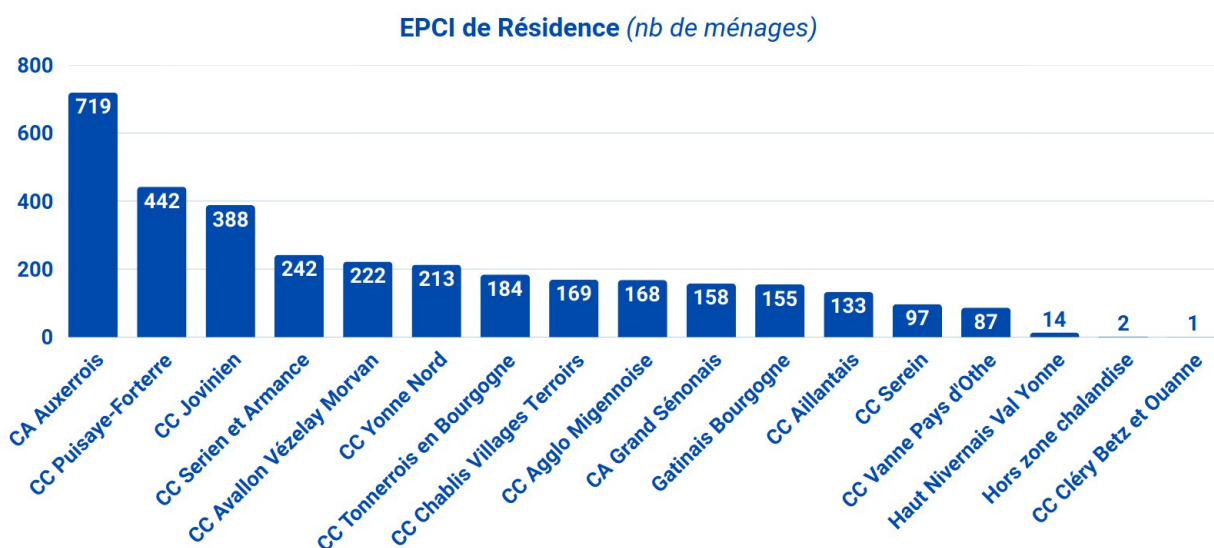
En lien avec les objectifs inscrits dans le SCoT et pour s'impliquer davantage dans la transition écologique, le Pôle Rénovation Conseils de l'Avallonnais (PRCA), créé en 2021, a accompagné le particulier de A à Z dans son projet de rénovation énergétique du logement. jusqu'à la fin 2023

Pour l'année 2024, la CC du Serein ne souhaitant plus participer au financement de ce service, seule la CCAVM finance les permanences. Il y a donc eu deux permanences par mois, dont 1,5 est réservée aux habitants de la CCAVM. Ce sont ainsi 21 jours de permanences qui se sont tenus au sein du PETR, faisant de la CCAVM le cinquième territoire de l'Yonne en matière

de fréquentation de l'Espace Conseil France Rénov' avec 222 contacts.

Néanmoins, la refonte de France Rénov' par l'État au 1^{er} janvier 2025 va inévitablement signer l'arrêt de ce service au sein du PETR, les EPCI reprenant la main.

Enfin, en 2024, les permanences mensuelles des juristes de l'ADIL ont continué de se tenir au sein de nos locaux. Celles-ci sont dispensées gratuitement et vise à conseiller les particuliers dans leurs questions d'ordre juridique en lien avec le logement : litige bailleur/locataire, questions sur le montage d'un projet, renseignement sur ses droits vis-à-vis d'un voisin, etc.



Source : rapport d'activité 2024 de l'ADIL89

8. CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

A. LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

Nouveauté à souligner cette année, le CDT est représenté au sein du Conseil d'Administration de la cité scolaire du Parc des Chaumes (Thierry BILLOT). Cela est bien la preuve que le CDT est reconnu comme un maillon du territoire et un lien entre la société civile et les élus.

Le CDT s'est réuni deux fois en assemblée plénière et a participé activement à diverses commissions et comités afin de suivre et participer aux projets portés par le Pays Avallonnais. Il a suivi les ateliers du collectif CACAO et produit une motion à l'attention du CSP pour le maintien du Projet Alimentaire Territorial dans lequel ses membres s'impliquent assidûment.

En 2024 il n'a pas porté d'actions directement et a été moins présent sur le terrain. En effet, il a dû tenir compte des décisions budgétaires du Conseil Syndical du Pôle, tout en regrettant la disparition de certaines actions qu'ils retiennent indispensables pour le maintien du lien social et le soutien du tissu associatif (cinéma itinérant, aides aux projets associatifs).



B. LES DOSSIERS LES PLUS SUIVIS PAR LE CDT

Cependant les membres du CDT suivent plus particulièrement certains dossiers dans des groupes de travail mixtes animés par les agents du Pays, et participe concrètement à la réalisation de certaines actions, principalement autour des thématiques suivantes :

- Projet Alimentaire Territorial, précarité alimentaire, gaspillage, éducation à l'alimentation...:
 - Lettre au CSP pour la pérennisation du projet et de son programme pluriannuel.
 - Aide physique sur les pesées en collège et pour l'installation de salles lors d'événements.
 - Préservation de la ressources en eau :

participation au voyage d'étude du 18 décembre 2024 (Territoire de Belfort).

- Santé et attractivité médicale :
 - Accueil des étudiants en santé : aide lors de la session de découverte du territoire.
- Culture :
 - Démarche CACAO : participation active aux ateliers.
 - CLÉA : participation aux choix des projets et aux restitutions.
- Vie associative : participation aux groupes de travail autour du passage de la flamme olympique.



BILAN FINANCIER

extrait du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

1. RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR

En tant que syndicat mixte fermé, un PETR est financé en premier lieu par ses communautés de communes membres. À ce financement s'ajoutent des financements captés auprès de partenaires (Europe, État, Région, et Département).

En ce qui concerne le Pays Avallonnais, les communautés de communes membres viennent financer le reste à charge du fonctionnement de la structure et des actions qu'elle porte en leur nom, une fois les subventions assurées.

A. SUR LA CONTRIBUTION DE BASE DU PETR

Afin d'assurer le fonctionnement du PETR, la participation des EPCI était, en 2024, de **9,16 euros par habitant** soit un total de **240 340,08 euros**.

Par délibération annuelle, les représentants des Communautés de Communes fondatrices siégeant au sein du Comité Syndical du PETR du Pays Avallonnais fixent la contribution annuelle des Communautés de Communes pour assurer le bon fonctionnement de la structure.

En synthèse, cette contribution couvre les frais de fonctionnement courant de la structure, la rémunération des agents et des élus, ainsi que les actions et les investissements portés par le PETR pour le compte des Communautés de communes fondatrices (ex : projet alimentaire territorial, Natura 2000, culture, contrat local de santé, attractivité territoriale, etc.).

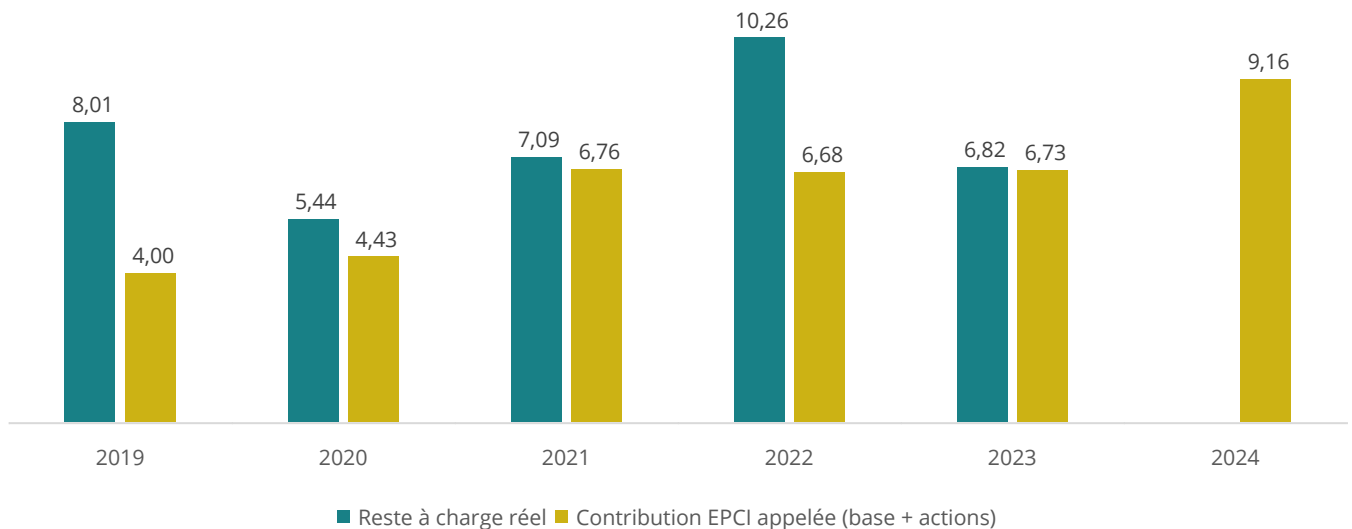
En 2024, le choix a été fait de passer d'une contribution dite « de base » et des contributions « complémentaires » (action par action) à une contribution unique, afin de simplifier et clarifier le coût de l'action du PETR.

Ainsi, la contribution votée est artificiellement passée de 5,00 euros par habitant à 9,16 euros. Toutefois, les Communautés de communes payaient déjà plus que 5,00 euros par habitant avant 2024 du fait des contributions complémentaires (cf. page suivante).

Répartition de la contribution 2024
(9,16 euros par habitant)



CONTRIBUTIONS DES EPCI PAR HABITANT, PAR AN, EN EUROS



B. SUR LES SUBVENTIONS CAPTÉES PAR LE PETR

Certaines de ces actions n'auraient pas été possibles sans le maillon « PETR », du choix des financeurs ou des prestataires. Ainsi, il convient de noter que malgré une augmentation significative des missions portées par le PETR en quantité et en diversité, au service du territoire, la contribution de ce dernier au fonctionnement de la structure est restée relativement modeste. En effet, les actions sont le plus souvent financées à au moins 50 %, quand il n'est pas rare d'avoir des actions financées à 80 voire 100 % par les partenaires financeurs (Europe, État, Région et Département). Ainsi, en 2024, le reste à charge pour le territoire du PETR et de ses actions représentait 32 % du coût réel total.

Ainsi, pour l'exercice 2024, les dépenses réelles ont obtenu un financement (fonctionnement et investissement confondus) à hauteur de :

- **79 %** par les partenaires (Europe, État, Région, Conseil Départemental...);
- **15 %** par les contributions des Communautés de communes ;
- **6 %** par d'autres sources de financement (FCTVA, excédent N-1, prestations directes auprès de la CCAVM ou dans le cadre de la MES).

Ce qui permet d'estimer que pour **1 euro dépensé par les collectivités, 5,33 euros sont captés** en subventions.

2. RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024

Pour mémoire, le Compte administratif 2023, adopté en avril 2024, laisse apparaître, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un déficit de **- 7 871,03 euros** en fonctionnement ;
- un excédent de **+ 54 906,03 euros** en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de **+ 47 035,00 euros**.

En ce qui concerne le **Compte administratif 2024**, celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultats 2024	Résultats 2023	CA 2024
Investiss ^t	+ 57 870,21	+ 54 906,03	+ 112 776,24
Fonctionn ^t	+ 31 949,34	- 7 871,03	+ 24 078,31
Résultat	+ 89 819,55	+ 47 035,00	+ 136 854,55

3. ÉTAT DE LA DETTE DU PETR

Au 31 décembre 2024, la dette du PETR est essentiellement liée à la Maison des étudiants en santé (MES). À ce titre, un crédit relais dans l'attente du FCTVA 2021/2022/2023 a été contracté en 2022, pour un montant total de **170 000,00 euros** et dont l'échéance arrive en 2025.

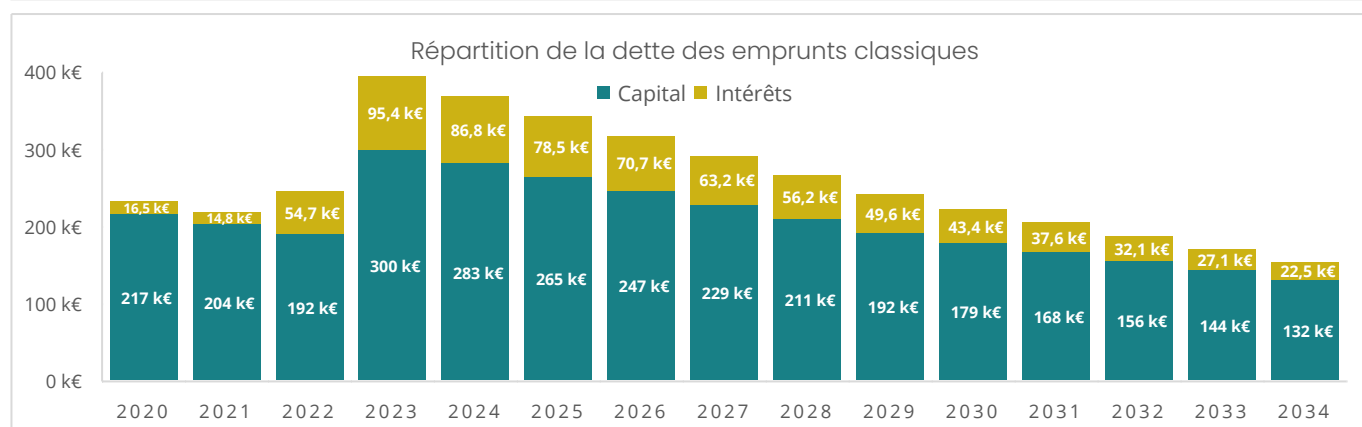
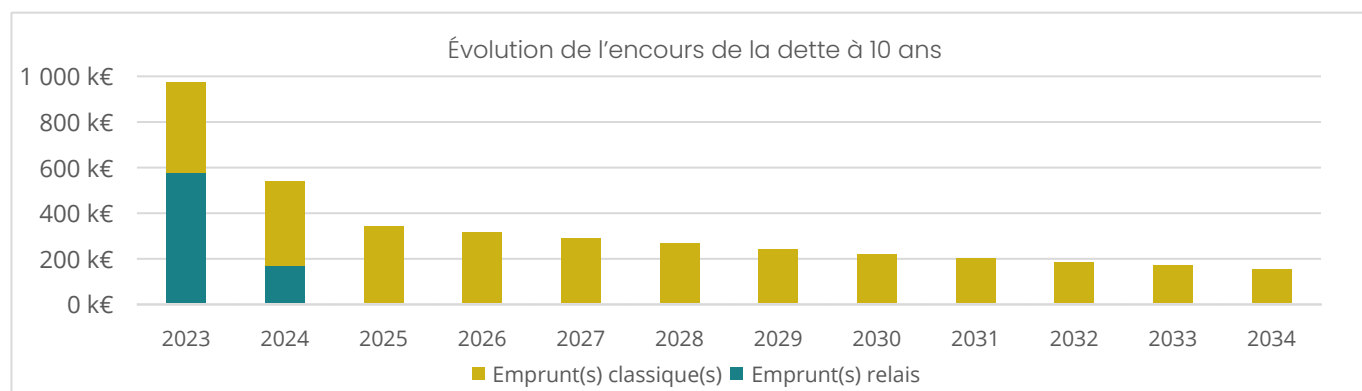
En outre, trois emprunts classiques sont en cours auprès de la Caisse d'épargne :

- Un emprunt classique d'un montant de **123 000,00 euros**, indexé sur le livret A majoré de 0,35 %, a été contracté pour 20 ans en 2023 pour financer le reste à charge des travaux de réhabilitation de la MES ;
- Un emprunt classique d'un montant de **150 000,00 euros**, indexé sur le Livret A majoré de 0,20 %, a été contracté pour 25 ans en 2020 pour financer les travaux de réhabilitation de la MES ;
- Un emprunt classique d'un montant de **72 000,00 euros**, à taux fixe, a également été contracté en 2020 pour financer divers investissements du PETR (principalement le SCOT), pour 10 ans.

Ainsi, au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'élève à **540 502,67 euros**, dont **87 828,60 euros d'intérêts**. Il convient de souligner que, du fait de la revalorisation du taux du livret A par trois fois depuis 2020 (à savoir à 1,00 % en février 2022, puis à 2,00 % en août 2022 et enfin à 3,00 % en février 2023), les intérêts de l'emprunt contracté en 2020, et indexé sur celui-ci, ont mécaniquement augmenté : de 13 964,39 euros à la date de signature du contrat de prêt, en octobre 2020, ils sont passés à 55 678,80 euros au 31 décembre 2023. Malgré cela, le taux indexé sur le livret A reste inférieur aux taux pratiqués sur les marchés en 2020 et a fortiori en 2023.

Par ailleurs, si le premier emprunt de la MES a contribué à l'augmentation de la contribution de base à 5,00 euros par habitant en 2022, cela n'a pas été le cas du second emprunt dédié à la MES lors de sa signature en 2023. Il en est de même de la révision à la hausse des intérêts indexés sur le livret A qui sont passés, pour le seul emprunt n° 1 dédié à la MES, de 0,04 euro par habitant au 31 décembre 2021, à 0,14 euro par habitant au 31 décembre 2023, voire à 0,16 euro par habitant en prévision 2024.

Tous ces surcoûts ont donc été absorbés par le PETR sur la période 2022-2023 et expliquent donc en partie l'augmentation et l'unification de la contribution qui a eu lieu en 2024.



CONTACTEZ-NOUS

PAYS AVALLONNAIS
contact@avallonnais.fr
03 86 31 61 94
10 rue Pasteur – 89200 Avallon

RETROUVEZ-NOUS

avallonnais.fr
 @PaysAvallonnais

Toute l'info locale est sur l'application IntraMuros



Le Pays Avallonnais, partenaire de vos projets